



## ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2022/22

Référence SPW-ARNE : 10005817

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la **sc RECMA**, demeurant à **rue du Têris 45 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **Rue du Têris 45 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 3e division section D n° 354 X**.

Le projet consiste en **modifier les conditions d'exploitation du permis d'environnement n°38269**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 15/03/2022	Le 21/03/2022	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 05/04/2022 <u>Heure de clôture</u> : 10h.	<u>Par courrier ordinaire</u> : Le Collège Communal place Communale 8 à 4100 SERAING OU <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le Collège Communal de la Ville de Seraing** – ~~le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie~~.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 8h. à 11h. et de 14h. à 16h. ;
- le jeudi et vendredi de 8h. à 11h. ;
- le jeudi de 17h. à 20h. (uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

~~(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h. au lieu de 16 h.)~~

**Pour les consultations**, un **rendez-vous** doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. David BRUZZESE :

Courriel : [d.bruzzese@seraing.be](mailto:d.bruzzese@seraing.be) - Tél : 04 330 84 37

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **sc RECMA** - Courriel : [info@recma.be](mailto:info@recma.be) - Tél : 043306505 ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 15 mars 2022.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM



F. BEKAERT